

**VILLE D'HAVELUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de séance : 5 MARS 2024**

Date de convocation : 29 FEVRIER 2024

Date d'affichage : 29 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 13

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS** : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + GARCIA M

***M. GARCIA est arrivé à 18h45 et a pris part aux discussions et aux votes à partir de la délibération 2024-01-04.***

**EXCUSES** : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint, qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + MAYEUX M., 3ème Adjointe, qui donne pouvoir à CLOSSE E. + GLORIA D. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + PERNAK C. qui donne pouvoir à CARLIER N. + CHATELLAIN J. qui donne pouvoir à LEBBADER D.+ CASABIANCA M. qui donne pouvoir à KRYSZTOF J. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à BUONGIORNO G. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à DHAUSSY L.

**ABSENTS** : MM. /

**Secrétaire de séance** : Mme CLOSSE E.

***Délibération N° 2024-01-11***

**OBJET**

**Collège Jean Moulin à Wallers  
Allocation séjour en Espagne**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier en date 14 janvier 2024, de Monsieur RUIZ MARTINEZ, professeur d'espagnol au Collège Jean Moulin à Wallers, qui sollicite une prise en charge par la Commune d'une partie des frais de séjour à Madrid d'un élève domicilié à Haveluy. Ce voyage se déroulera du 11 au 17 mars prochain.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix « POUR »),**

Considérant le coût important du séjour s'élevant à 441,83 €,

Considérant la nécessité de favoriser ce type d'initiative qui contribue à l'épanouissement de l'enfant à travers la découverte de pays et de culture différente,

**DECIDE** de verser par virement bancaire la somme de SOIXANTE EUROS (60,00 €) aux parents du collégien : DAUTRICHE Nathan, domicilié au 15 rue Ambroise Croizat.

**DIT** que la dépense résultant de cette décision, soit SOIXANTE EUROS (60,00 €), sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 65134 du budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



**Emmanuelle CLOSSE**



**Jean-Paul RYCKELYNCK**

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-Préfecture le 01/03/2024  
Publiée ou notifiée le 11/03/2024  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,

